

P

LES GRAVIERS

ouvert 7j/7 - 24h/24



GUIDE
2023



Contact
Parking des Gravieres
06 84 54 13 65

TARIFS HORAIRES

DE 7H A 19H 1 HEURE 30 GRATUITE

1 heure 45 2,10 €
puis par tranche
de 15 minutes 0,30 €
soit :
2 heures 2,40 €
3 heures 3,60 €
Forfait journée de 7h à 19h : 8,40 €

DE 19H A 24 H :

Par tranche de 15 minutes : 0,30 €
Forfait soirée de 19h à 24h : 1,00 €

DE 24H A 7H :

Par tranche de 15 minutes : 0,30 €
Forfait nuit de 24h à 7h : 1,00 €

STATIONNEZ pratique !



CARTES A DECOMPTE HORAIRES

DUREE DE STATIONNEMENT	TARIF HORAIRE MOYEN	TARIF A PAYER
10 Heures	1,20 €	12 €
20 Heures	1,00 €	20 €
30 Heures	0,80 €	24 €

ABONNEMENTS

Abonnement de jour de 8h à 20h du lundi au vendredi inclus

mensuel 18 €
annuel 216 €

Abonnement de jour de 8h à 20h du lundi au dimanche inclus

mensuel 25 €
annuel 300 €

Abonnement de nuit de 18h à 9h

mensuel 25 €
annuel 300 €

Abonnement permanent 24h/24

mensuel 50 €
annuel 550 €

Abonnements délivrés sur place

Carte d'abonnement
endommagée ou perdue ... 18 €
Ticket perdu 20 €
Caution pour la carte 18 €

Stationnement
de surface

Parking
souterrain



1700 places de stationnement dont 1600 gratuites

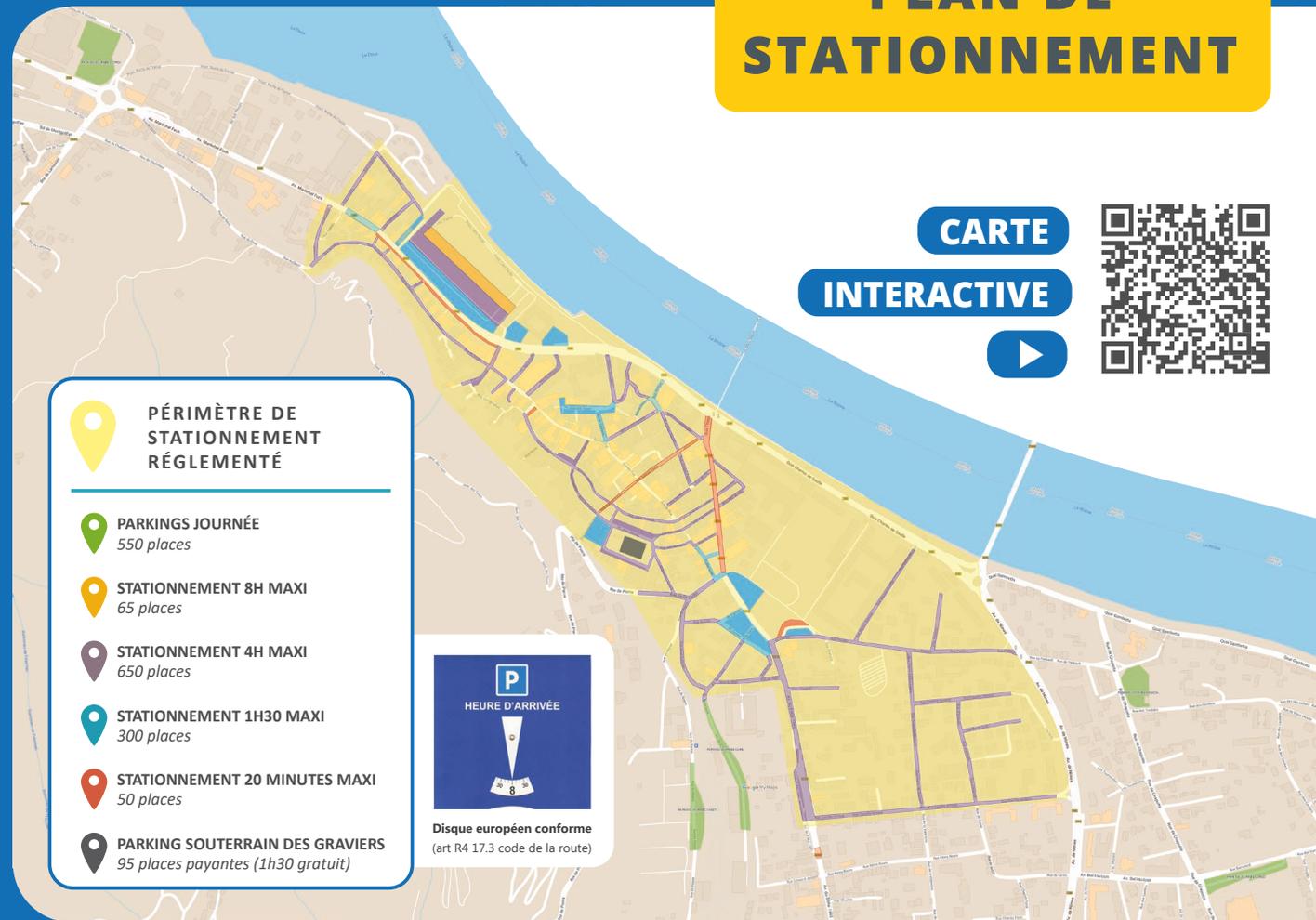
PLAN DE STATIONNEMENT

STATIONNEMENT DANS LE PÉRIMÈTRE RÉGLEMENTÉ

- ▶ Stationnement réglementé par un disque bleu, du lundi au samedi, de 8h30 à 19h (sauf dimanche et jours fériés) :
 - Maxi 1H30 - 300 places
 - Maxi 4H00 - 650 places
 - Maxi 8H00 - 65 places
- ▶ Stationnement réglementé par une vignette stationnement résident uniquement pour les riverains habitant le périmètre concerné par la zone réglementée avec la possibilité de stationner jusqu'à 5 jours maximum sur une zone bleue de 4 heures.
- ▶ Sur des « arrêts minutes » 50 places pour un stationnement de 20 minutes maximum.

STATIONNEMENT EN DEHORS DU PÉRIMÈTRE RÉGLEMENTÉ

- ▶ Stationnement longue durée : 550 places sur les parkings aux entrées de ville pour une durée de stationnement maximum de 7 jours (Parkings Octroi, Cimetière, Gare, MMPT, Longo).



CARTE

INTERACTIVE



SERVICE DES PLACES

10 Quai Marc Seguin

Tél : 04 75 07 37 20

placier@tournon-sur-rhone.fr

Permanences :

du lundi au vendredi

09h00-12h00 / 13h30-17h00



VIGNETTE STATIONNEMENT RÉSIDENT

Deux vignettes maximum peuvent être délivrées par foyer sur présentation des justificatifs suivants : une pièce d'identité, la carte grise du véhicule, 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois (électricité, eau, gaz, bail de location).
Les vignettes sont valables durant l'année civile en cours.

Frais d'inscription : 10 € annuel par année civile (coût vignette gratuit).

Le règlement peut être effectué par carte bancaire, chèque ou en espèces.

Les formulaires sont à télécharger sur [tournon-sur-rhone.fr/stationnement](https://www.tournon-sur-rhone.fr/stationnement)

Les vignettes sont à retirer auprès du Service des Places au poste de Police Municipale.